

Résumé

Séance du conseil du 11 janvier 2021

Correspondance, dépôt et information

Dépôt

Le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé à chaque élu ainsi que sur le site Internet municipal en date du vendredi 8 janvier 2021, une copie de tous les règlements à l'étude pour avis de motion ou adoption afin que la population puisse en prendre connaissance.

Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires

Liste des comptes à payer du mois de décembre 2020 totalisant une somme de 2 123 854,75 \$.

Adoption

- Révision de la rémunération du personnel électoral et référendaire
- Régularisation de l'emprise du chemin du Brûlé, lot 2 136 187
- Entente de collaboration MTQ - Pont de l'Éperon
- Participation au service de transport adapté de la MRC de La Jacques-Cartier pour l'année 2021

Autorisation de dépenses

- Entente sur la disposition du recyclage – Centre de tri de la Ville de Québec
- Lac-Beauport en neige 2021
- Traçage de ski de fond sur le lac

Autorisation de paiement

- Démolition d'une résidence unifamiliale et remise en état du site (101, chemin de la Vallée)

Autorisation de signature

- Demande de subvention Emploi-Été Canada 2021
- Disposition et traitement des ordures ménagères – Année 2021

Engagement

- Chef équipe - Matières résiduelles
- Technicien en eaux - Hygiène du milieu
- Préposé aux prêts
- Personnel occasionnel et temporaire pour l'année 2021

Participation des élus aux activités de représentation 2021

- Fondation Cité-Joie inc., Regroupement des gens d'affaires et de tourisme de Lac-Beauport inc., le 30^e du pacte d'amitié et Centre plein air Lasallien inc.

Priorités et mandats du conseil

- Service de police régional de la MRC de La Jacques-Cartier (Sûreté du Québec) 2021

Règlements généraux

- 1) Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement : aucun
- 2) Présentations et adoptions :
 - Règlement d'emprunt 724 - Règlement décrétant un emprunt de 3 350 000 \$ et des dépenses en immobilisations pour l'année 2021 (parapluie)
 - Règlement d'emprunt 725 - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 2 015 000 \$ pour le financement et la réalisation de divers projets municipaux

Règlements d'urbanisme

- 1) Avis de motion : aucun
- 2) 1^{er} projet : aucun
- 3) 2^e projet : aucun
- 4) Adoptions :
 - Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage n° 09-207 afin d'ajuster les normes sur le revêtement extérieur des bâtiments pour le secteur du Mont St-Castin (zones HU-229, HU-230 et HU-266)